

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

Nom du produit	: VICTORY
Autres moyens d'identification	: Sans objet
Utilisation recommandée	: Détergent
Restrictions d'utilisation	: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
Information sur la dilution du produit	: 0.048 %
Société	: Ecolab Co. 5105 Tomken Road Mississauga, Ontario Canada L4W 2X5 1-800-352-5326
Informations relatives aux soins d'urgence	: 1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)
Date d'émission	: 03/07/2016

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**
**Classification SGH**
**Produit TEL QUE VENDU**

Liquides comburants	: Catégorie 3
Peroxydes organiques	: Type F
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Catégorie 4
Corrosion de la peau	: Catégorie 1A
Dommages oculaires graves	: Catégorie 1
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique	: Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

**Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE**

Irritation oculaire	: Catégorie 2B
---------------------	----------------

**Éléments étiquette SGH**
**Produit TEL QUE VENDU**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

 Déclarations sur les risques : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
 Peut aggraver un incendie; comburant.  
 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 Nocif par inhalation.  
 Peut irriter les voies respiratoires.

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### VICTORY

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir au frais. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.

**Entreposage:**  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Stocker séparément.

**Élimination:**  
Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Mention d'avertissement : Avertissement

Déclarations sur les risques : Provoque une irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
Se laver à fond la peau après avoir manipulé.

**Intervention:**  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

#### Produit TEL QUE VENDU

Autres dangers : Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Produit TEL QUE VENDU

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
acide acétique	64-19-7	30 - 60

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### VICTORY

Peroxyacetic acid  
Peroxyde d'hydrogène

79-21-0  
7722-84-1

10 - 30  
12

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Aucun ingrédient dangereux

#### SECTION 4. PREMIERS SOINS

##### Produit TEL QUE VENDU

- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale.
- Protection pour les secouristes : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

##### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

- En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.
- En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

#### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### Produit TEL QUE VENDU

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### VICTORY

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Équipement de protection spécial pour les pompiers  
Comburant. Le contact avec d'autres matériaux peut provoquer un incendie.  
Matière comburante pouvant réagir facilement avec d'autres matières, surtout si elle est chauffée.
- Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
oxydes de soufre  
Oxydes de phosphore
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
- Risque d'explosion. : Néra

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### Produit TEL QUE VENDU

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne jamais recueillir les acides ou bases déversés ou fuyants avec de la sciure, des copeaux de bois ou autres matières similaires. Isoler le déchet en évitant de le laisser en contact avec des matières incompatibles. En cas de petit déversement, contenir avec du sable ou de la vermiculite et diluer au moins 10 fois avec de l'eau. Placer dans des conteneurs à toit ouvert et transporter dans un lieu sûr en vue de la neutralisation\* / de l'élimination. En cas de déversement important, contenir et évacuer les lieux. Attendre la fin de la réaction, puis ramasser en vue de l'élimination. Obtenir les autorisations utiles si on envisage d'évacuer le déchet à l'égout. \*NEUTRALISATION - Une fois la dilution terminée, neutraliser avec un agent alcalin approprié tel du Hydrogénocarbonate de sodium.

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### VICTORY

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

#### Produit TEL QUE VENDU

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore.

Conditions de stockage sûres : Garder dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à l'écart des agents réducteurs. Conserver à l'écart des bases fortes. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés Selon l'évolution des gaz, les conteneurs insuffisamment aérés peuvent éclater sous l'effet de la pression.

Température d'entreposage : -10 °C à 50 °C

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Conseils pour une manipulation sans danger : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Conditions de stockage sûres : Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Produit TEL QUE VENDU

##### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
Acetic acid	64-19-7	TWA	10 ppm 25 mg/m <sup>3</sup>	CAD AB OEL
		STEL	15 ppm 37 mg/m <sup>3</sup>	CAD AB OEL
		TWA	10 ppm	CAD BC OEL
		STEL	15 ppm	CAD BC OEL
		VME	10 ppm 25 mg/m <sup>3</sup>	OEL (QUE)
		STEV	15 ppm 37 mg/m <sup>3</sup>	OEL (QUE)
acide acétique	64-19-7	TWA	10 ppm	ACGIH
		STEL	15 ppm	ACGIH
		ST	15 ppm 37 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### VICTORY

		TWA	10 ppm 25 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		TWA	10 ppm 25 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P1
Peroxyacetic acid	79-21-0	STEL	0.4 ppm	ACGIH
Hydrogen peroxide	7722-84-1	TWA	1 ppm 1.4 mg/m <sup>3</sup>	CAD AB OEL
		TWA	1 ppm	CAD BC OEL
		VME	1 ppm 1.4 mg/m <sup>3</sup>	OEL (QUE)
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	TWA	1 ppm	ACGIH
		TWA	1 ppm 1.4 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		TWA	1 ppm 1.4 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P1

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Gants de type standard.  
Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les produits chimiques.
- Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes protectrices et vêtements de protection appropriés
- Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.
- Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé. Fournir des installations adéquates pour rincer ou lavage des yeux et le corps en cas de contact ou danger d'éclaboussure.

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
- Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
- Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### VICTORY

	<b>Produit TEL QUE VENDU</b>	<b>Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE</b>
Aspect	: liquide	liquide
Couleur	: incolore	incolore
Odeur	: à type de vinaigre	à type de vinaigre
pH	: 1.8, 100 %	5.5
Point d'éclair	: 96 °C vase clos, N'entretient pas la combustion.	
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible	
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible	
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible	
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible	
Pression de vapeur	: Donnée non disponible	
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible	
Densité relative	: 1.114	
Solubilité dans l'eau	: soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible	
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible	
Décomposition thermique	: Donnée non disponible	
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible	
Propriétés explosives	: Donnée non disponible	
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible	
poids moléculaire	: Donnée non disponible	
COV (composés organiques volatils)	: Donnée non disponible	

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### **Produit TEL QUE VENDU**

Stabilité chimique	: élévation de pression
Possibilité de réactions dangereuses	: Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore.
Conditions à éviter	: Sources directes de chaleur. Exposition au soleil.

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### VICTORY

Produits incompatibles	: Métaux Bases Matières organiques
Produits de décomposition dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

#### Effets potentiels sur la santé

##### Produit TEL QUE VENDU

Yeux	: Provoque des lésions oculaires graves.
Peau	: Provoque des brûlures graves de la peau.
Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de l'appareil digestif.
Inhalation	: Peut irriter le système respiratoire. Nocif par inhalation. Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
Exposition chronique	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

##### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Yeux	: Provoque une irritation des yeux.
Peau	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Inhalation	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Exposition chronique	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### Évaluation de l'exposition humaine

##### Produit TEL QUE VENDU

Contact avec les yeux	: Rougeur, Douleur, Corrosion
Contact avec la peau	: Rougeur, Douleur, Corrosion
Ingestion	: Corrosion, Douleur abdominale
Inhalation	: Irritation respiratoire, Toux

##### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE



## FICHE SIGNALÉTIQUE

### VICTORY

Contact avec les yeux	: Rougeur, Irritation
Contact avec la peau	: Aucun symptôme connu ou prévu.
Ingestion	: Aucun symptôme connu ou prévu.
Inhalation	: Aucun symptôme connu ou prévu.

#### Toxicité

##### Produit TEL QUE VENDU Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 Rat: > 5,000 mg/kg Substance d'essai: Produit
Toxicité aiguë par inhalation	: 4 h CL50 Rat: > 1 mg/l Substance d'essai: Produit
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 Lapin: > 5,000 mg/kg Substance d'essai: Produit
Corrosion et/ou irritation de la peau	: Substance d'essai:Produit
Lésion/irritation grave des yeux	: Substance d'essai: Produit
Sensibilisation cutanée ou respiratoire	: Donnée non disponible
Cancérogénicité	: Donnée non disponible
Effets sur la reproduction	: Donnée non disponible
Mutagénécité de la cellule germinale	: Donnée non disponible
Tératogénicité	: Donnée non disponible
STOT - exposition unique	: Donnée non disponible
STOT - exposition répétée	: Donnée non disponible
Toxicité par aspiration	: Donnée non disponible

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

##### Produit TEL QUE VENDU Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques.

##### Produit

Toxicité pour les poissons	: 96 h CL50: 10.3 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: Donnée non disponible
Toxicité pour les algues	: Donnée non disponible

##### Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: Peroxyacetic acid 48 h CE50: 0.73 mg/l
---	---

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### VICTORY

#### Composants

Toxicité pour les algues : Peroxyacetic acid  
72 h CE50: 0.7 mg/l

Peroxyde d'hydrogène  
72 h CE50: 1.38 mg/l

#### Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Produit TEL QUE VENDU

Méthodes d'élimination : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à l'élimination : Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Méthodes d'élimination : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à l'élimination : Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Produit TEL QUE VENDU

L'affrèteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### VICTORY

#### Transport terrestre (TDG)

No. UN : 3109  
Description des marchandises : PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE  
(Peroxyacetic acid)  
Classe : 5.2 (8)  
Groupe d'emballage : II  
Dangereux pour l'environnement : non

#### Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN : 3109  
Description des marchandises : ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID  
(Peroxyacetic acid)  
Classe : 5.2 (8)  
Polluant marin : non

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPH et la FS contient toutes les informations exigées par le RPH.

**NPRI Composants** : Peroxyacetic acid

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

**La Suisse. Substances nouvelles notifiées et communiquées :**

En conformité avec les inventaires

**Inventaire des États-Unis TSCA :**

Dans l'inventaire TSCA

**Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :**

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

**Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :**

En conformité avec les inventaires

**Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :**

En conformité avec les inventaires

**Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :**

En conformité avec les inventaires

**Japon. ISHL - Inventaire des substances chimiques (METI) :**

En conformité avec les inventaires

**Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :**

En conformité avec les inventaires

**Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :**

En conformité avec les inventaires

**Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :**

En conformité avec les inventaires

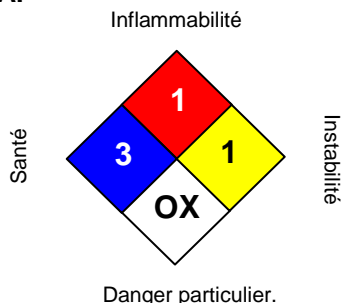
# FICHE SIGNALÉTIQUE

**VICTORY**

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Produit TEL QUE VENDU

NFPA:



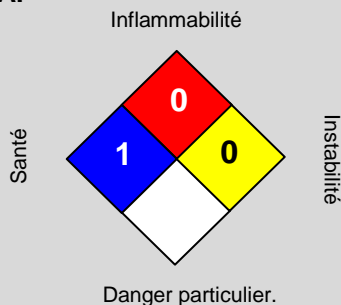
HMIS III:

<b>SANTÉ</b>	<b>3</b>
<b>INFLAMMABILITÉ</b>	<b>1</b>
<b>DANGER PHYSIQUE</b>	<b>1</b>

0 = insignifiante, 1 = Léger,  
2 = Modéré, 3 = Elevé  
4 = Extreme, \* = Chronique

### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

NFPA:



HMIS III:

<b>SANTÉ</b>	<b>1</b>
<b>INFLAMMABILITÉ</b>	<b>0</b>
<b>DANGER PHYSIQUE</b>	<b>0</b>

0 = insignifiante, 1 = Léger,  
2 = Modéré, 3 = Elevé  
4 = Extreme, \* = Chronique

Date d'émission : 03/07/2016  
Version : 1.0  
Préparé par : Regulatory Affairs 1-800-352-5326

**INFORMATIONS RÉVISÉES :** Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.